

Épinglé

Des touche-à-tout

Historique C'est en 1993 que furent engagés les premiers médiateurs scolaires, 28 au total, affectés dans des écoles bruxelloises ciblées par la Communauté française. Ce dispositif a été pérennisé et élargi avec la création du Service de médiation scolaire de la Communauté française en 1998. Il se compose d'une section bruxelloise et d'une section wallonne qui comportent 56 médiateurs internes (c'est-à-dire attachés à un seul établissement scolaire) et 30 externes, répartis dans différentes zones géographiques et qui interviennent sur demande dans plusieurs écoles. Ils seraient aujourd'hui environ 120 en Belgique francophone. D'autres services de médiation ont vu le jour parmi lesquels Médinam, créé par le diocèse de Namur pour le réseau libre de la région. Les écoles peuvent elles-mêmes créer un poste de médiateur au sein de l'établissement. Les missions premières des médiateurs : prévenir la violence et le décrochage scolaire, auxquelles se sont ajoutés la lutte contre la maltraitance et les assuétudes, l'information, l'orientation ou la gestion des conflits. Les tâches qu'ils prennent en charge vont de la médiation pure en cas de conflit entre élèves, professeurs et familles, à l'aide à l'inscription en secondaire pour les adolescents en décrochage, sortant d'IPP) ou primo-arrivants, jusqu'à l'aide pour trouver un stage et même l'organisation de voyages extrascolaires ! Un site Internet fournit (avec humour) de multiples informations sur la médiation scolaire en Belgique francophone : www.mediation-scolaire.be I.L.

lalibre.be

ENSEIGNEMENT

Retrouvez tous nos dossiers relatifs à l'enseignement sur notre site: www.lalibre.be

Jeter un pont entre deux rives

Pressmaking

► La fonction de médiateur scolaire reste floue et méconnue.

► Dans un ouvrage, des chercheurs de l'ULg leur donnent la parole.

Entretien Isabelle Lemaire

C'est à une enquête approfondie sur la médiation scolaire en Belgique francophone que se sont livrés les auteurs de "La médiation scolaire. Un regard des acteurs sur leurs pratiques" (1). Entre contextualisation historique et sociétale, réflexions théoriques et interviews d'une vingtaine de médiateurs, l'ouvrage offre une vue très complète

de ce dispositif qui manque encore de visibilité. Rencontre avec Baptiste Dethier, doctorant en sociologie à l'ULg, l'un des co-auteurs du livre.

C'est dans un contexte sociétal bien particulier que la Communauté française a créé cette fonction de médiateur scolaire.

Les années 80 et 90 ont été marquées par plusieurs drames (Heyssel, actes terroristes...), la montée de l'extrême droite et, en 1991, des mini-émeutes qui ont éclaté à Bruxelles entre la police et des jeunes issus de l'immigration. En 30 ans, la société et l'école ont connu de profondes mutations, avec le passage d'une régulation verticale à une horizontale. Les grandes institutions porteuses d'autorité ont perdu de leur influence. L'accès à l'école s'est démocratisé, amenant une diversité de publics et de nouveaux problèmes, de violence no-

tamment. Nous vivrions depuis dans une société du pluralisme normatif où il faut co-construire le vivre ensemble. La fonction de médiateur peut aider à trouver ce sens commun.

Quels sont les profils des médiateurs scolaires ?

Il n'y a pas de formation requise pour exercer ce métier, cette fonction plutôt puisqu'on fait appel à des compétences plus qu'à un cursus. Les médiateurs que j'ai rencontrés ont au minimum 30 ans, avec une parité hommes-femmes. Ce sont des personnes qui étaient psychologues, assistants sociaux, éducateurs spécialisés ou logopèdes. Ils ont une bonne connaissance du système scolaire et un goût des contacts humains. Etre issu d'une culture étrangère peut être un plus, pour favoriser les échanges avec les

familles. Tous ces médiateurs affichent une vraie volonté d'exercer cette fonction et sont attachés aux principes de neutralité et d'indépendance vis-à-vis de l'école. Ils revendiquent leur disponibilité et le fait d'être à l'écoute. Et ils tirent de leur métier beaucoup de satisfaction, un sentiment d'utilité sociale et de responsabilité, même si ce n'est pas toujours facile.

Ils doivent effectivement être confrontés à des situations pénibles.

Ils ne se plaignent pas du stress mais ils travaillent dans des écoles dites "difficiles", situées dans des quartiers défavorisés. Un éducateur me racontait que dans son établissement, 56 % des familles d'élèves dépendaient du CPAS. Ils rencontrent parfois des situations dramatiques comme des jeunes qui n'ont pas à manger ou cette élève qui vivait dans une maison sans fenêtres. Dans ce genre de cas, le médiateur renvoie évidemment vers les services sociaux.

En lisant le livre, on comprend que leurs rôles sont variés et leurs missions assez floues.

Oui, la définition de la médiation n'est pas figée. On parle de médiations car elles prennent plusieurs formes. Il y a d'un côté la pure gestion des conflits qui favorise la communication entre les deux parties, et de l'autre une mission plus générale de création de liens. Certains médiateurs accueillent toutes les demandes, même si tous les problèmes ne seront pas traités. Des tâches qui leur sont confiées pourraient l'être à d'autres mais les écoles ont parfois besoin de bras...

La neutralité est le principe central de la fonction.

Les médiateurs ne sont ni des arbitres, ni des juges ni les avocats des professeurs ou des élèves, même s'ils sont parfois perçus comme tels. Ils doivent fournir un travail constant d'explication sur leur fonction.

Quelles sont les méthodes utilisées par les médiateurs ?

Les techniques sont multiples. Dans le cadre de la gestion des conflits, cela passe par l'accueil de la demande, la mise à plat du problème en prenant les différents avis (soit avec les deux parties en présence soit en les voyant séparément), en essayant qu'on entame une discussion. Pour le décrochage scolaire, il peut y avoir des visites dans les familles pour tenter de comprendre les causes du problème ou bien des entretiens individuels avec le jeune et son entou-

Les résultats des médiations sont-ils probants ?

Ils ne sont pas chiffrables. En tout cas, les demandes sont là et les médiateurs affirment qu'après une période d'adaptation au sein de l'école où ils font connaître leurs activités, ça fonctionne, via le bouche à oreille. Ceux qui font appel à eux y reviennent. Les médiateurs ne réfléchissent pas en termes de succès et d'échecs. Et ils ne se présentent pas comme des personnes qui résolvent les problèmes mais comme des accompagnateurs dans la recherche d'une solution.

Dans l'ouvrage, on évoque la possible disparition de la fonction de médiateur au profit du coaching voire même d'un retour à l'autorité. Qu'en est-il ?

C'est l'inconnue totale. Le coaching est plus proactif. C'est un accompagnement individualisé de l'élève, par exemple une aide aux devoirs ou un travail sur le comportement. Il me semble peu probable qu'il se développe massivement, vu le manque de moyens dans l'enseignement. On sent un retour à l'autorité verticale, en particulier dans les établissements "difficiles" avec une discipline stricte et la politique de la tolérance zéro. Mais cela n'empêche pas la présence d'un médiateur. Je pense qu'il y a un besoin de médiation dans les écoles. La culture de la médiation a vocation à s'étendre, de par le pluralisme normatif de notre société. La médiation n'est pas une solution miracle mais elle favorise l'écoute, l'intercompréhension et donc la reconnaissance des différents acteurs de l'école.

Vous avez réalisé les entretiens avec les médiateurs il y a un an et demi. Y a-t-il du nouveau depuis ?

Nous sommes retournés dans les écoles et on constate qu'il y a les médiateurs qui interviennent mais que les médiateurs n'ont pas le monopole de la médiation. Des professeurs, des directeurs, des éducateurs, le PMS la pratiquent aussi quotidiennement, même si elle n'est pas toujours nommée comme telle. Un travail est entrepris par les pouvoirs publics pour revoir les rôles de chacun.

→ (1) *La médiation scolaire. Un regard des acteurs sur leurs pratiques.* Olgierd Kutty, Frédéric Schoenaers, Christophe Dubois et Baptiste Dethier: Presses universitaires de Liège. 2012. 22 euros. 127 p. L'ouvrage est disponible à la vente via le site www.presses.ulg.ac.be

